

Décision

Générale

colonial

Décision n° 188-224-1915 décernant un témoignage Officiel de satisfaction au Caporal Carichiopulo (Jacques).

n° 188-224-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 juin 1915

Numéro JO
n° 224 du 30/06/1915

Date du numéro
30 juin 1915

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

Vu le rapport du Commandant de la Brigade de Gardes Indigènes, en date du 21 Juin courant ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un Témoignage Officiel de Satisfaction est décerné au Caporal Carichiopulo (Jacques) pour le courageux dévouement dont il a fait preuve à l'occasion des deux incendies qui se sont déclarés au Parc à charbon de la Compagnie des Messageries Maritimes et au Magasin de la Compagnie de l'Afrique Orientale. Art. 2.- La présente décision sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera et publiée au Journal Officiel de la Colonie.

P. SIMONI.